

EUROVENT CERTIFICATION CY - Sandrine MARINHAS :

Certification manager d'ECC (s.marinhas@eurovent-certification.com)

ECC – 62 bd de Sébastopol, 75003 Paris.



Question 1 :

Nous avons déjà évoqué plusieurs aspects sur la certification, nationale, européenne, promotion, et les ancêtres de la marque NF avec l'USE dans les années 1920.

Mlle Marinhas, vous êtes responsable technique chez Eurovent Certification. Pouvez-vous nous parler de votre société et de son expérience ?

Réponse 1 :

La société Eurovent Certification Cy, ou ECC, filiale de l'association Eurovent, est une société dont le rôle est d'**administrer** et de **promouvoir** la certification des performances des matériels de réfrigération et de conditionnement d'air. Il s'agit d'une **certification volontaire de performances, créée en 1994** sur un nombre limité de types d'équipements. Après 15 ans d'existence, elle couvre aujourd'hui une **quinzaine de types d'équipements** différents, du petit climatiseur à l'imposante centrale de traitement d'air. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous comptons actuellement plus de **50 000 références** représentées par **200 marques** à travers toute l'Europe et même au-delà.

L'évolution de la certification est assurée par une **vingtaine** de groupes de réflexion, reflétant le savoir-faire et les besoins des constructeurs, qu'ils viennent de **petites comme de grosses** entreprises, **du nord au sud** de l'Europe. Cette mise en commun des connaissances est un atout qui permet de **faire progresser** l'industrie.

De plus un système de collection des **statistiques** de ventes, appelé *Eurovent Market Intelligence*, a dernièrement été établi pour suivre les évolutions du marché et aussi alimenter n chiffres la commission européenne lorsqu'il s'agit par exemple de la mise en place des directives et autres réglementations.

Aujourd'hui, forte de son expérience, ECC continue à ouvrir de nouveaux programmes de certification, car le système est **généralisable** et peut bénéficier à tous les équipements, en place ou même en développement, dans le domaine du génie climatique.

Question 2 :

Le cadrage étant fait, pouvez-vous nous détailler comment cette certification fonctionne et comment elle est promue ?

Réponse 2 :

Notre certification est basée sur des essais indépendants et les **procédures** pour obtenir la certification Eurovent sont relativement simples. Pour les programmes auxquels ils participent, les constructeurs **présentent les listes** des produits ou des gammes de produits accompagnées des **caractéristiques techniques** de chaque modèle ou des logiciels de sélection. Nous examinons le dossier et **sélectionnons** un certain nombre d'appareils qui seront soumis à essais par le biais de **laboratoires indépendants** comme le Cetiati en France ou le Tüv en Allemagne. Pour vous situer, la certification ECC compte aujourd'hui environ **600 essais par an**, accompagnés d'une **centaine d'audits d'usine** à travers le monde. Après essais, les produits ou les gammes de produits conformes sont répertoriés sur le **site internet www.eurovent-certification.com**. Les essais sont **renouvelés tous les ans** sur des produits sélectionnés au hasard.

La promotion d'Eurovent Certification s'est traduite pendant des années par une présence forte sur les **salons professionnels**. Des articles sont publiés régulièrement dans les **journaux spécialisés**. Aujourd'hui les actions se font principalement dans les congrès dédiés aux **ingénieurs conseils** afin de les sensibiliser le plus possible sur les avantages qu'ils rencontrent à utiliser du matériel certifié.

Question 3 :

Maintenant pouvez-vous nous dire quelles sont les raisons qui vous ont amené à développer cette certification entre constructeurs pour ce marché de l'HVAC et quelle est sa valeur ajoutée ?

Réponse 3 :

Je vous rappelle que notre certification est issue d'une **initiative volontaire** de l'industrie. Son objectif est la **transparence** et l'information. Le contrôle permanent des appareils permet aux bureaux d'étude, aux fournisseurs et au client final de **bien choisir** leurs équipements. Acheter du matériel certifié par ECC constitue une garantie pour l'utilisateur aussi bien au niveau des **puissances**, des **efficacités énergétiques**, ou encore des **niveaux sonores**. Et ce, je le rappelle, basé sur des essais réalisés dans des **laboratoires reconnus**, dont les installations et

les procédures sont certifiées selon la norme ISO 17025.

Pour aider un peu plus encore les consommateurs, ECC a travaillé depuis plusieurs années sur le développement de **classes énergétiques**. Si nous prenons l'exemple des petits climatiseurs, ceux-ci ont été étiquetés par la commission Européenne **sur la base des travaux réalisés dans les groupes de réflexion** d'Eurovent et d'Eurovent Certification. Aujourd'hui nous continuons ce travail, et le label sur les **Centrales de Traitement d'Air** vient tout juste d'être publié.

Fort de cette expérience, divers projets de labellisation sont à l'étude sur d'autres produits, comme les **meubles frigorifiques** de vente ou même les **filtres**.

Comme je vous le disais précédemment, les utilisateurs, à la recherche de **performances garanties**, gage de faible consommation énergétique ou de grande durée de vie, par exemple, peuvent très facilement se faire une idée sur le matériel proposé par un installateur ou un constructeur. Pour cela ils disposent aussi d'un **moteur de recherche performant** sur le site internet www.eurovent-certification.com répertoriant les produits certifiés.

Enfin, du point de vue des constructeurs, présenter des produits certifiés par ECC permet de se **distinguer** des concurrents auprès des clients, et la profession toute entière se trouve **crédibilisée**.

